Image not found or type unknown

Recours sur moto vendue en l état

Par **Valbdb**, le **29/07/2015** à **20:07**

Bonjour
Mon fils a vendu sa moto car elle ne démmarrait plus. Il l a vendu peu cher à cause de ce problème.
Les personnes qui l ont acheté il y a un mois le menace maintenant car ils n ont pas réussi à la faire repartir. D après leur garagiste,nous aurions fait des soudures dessus...nous avons acheté cette moto d occasion nous aussi
.peuvent ils qq chose contre nous sachant qu ils étaient au courant.
Nous avons même les conversations par mail où ils posent les questions et où mon fils répond qu il ne sait pas pq elle ne marche plus

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés